

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	8
VOTES POUR	8
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – OLIVIER Denis – BOURNE Véran- DEVINE Marc

Excusés : BOUCHET Jean Claude

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre - CALVIERE Robert - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLE

=====

LE PRESIDENT EXPOSE :

Le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune des Taillades.
La parcelle à intégrer dans le périmètre est celle de :

MR GILBERT Yves

AK 64

850 m²

La surface totale intégrée soit 850 m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve l'intégration de la parcelle désignée ci-dessus sur la commune des Taillades dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 084-298401712-20230927-2023_024-DE



ASSOCIATION SYNDICALE DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

